Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20260115-20260101-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-LEHART
Séance du 08 janvier 2026
20h00

PRESENTS : BURLOT Gilbert - RAIMONDO Annette - -LE FOLL Hervé – LE GRAET Anthony – FINET Sylvie — MEROT Fabien- LE LAY Cédric-GUILLOUX Eugène-LANDRIEU Anthony- LE FLOHIC Jérôme

Absent excusé : DAVENNE Jérémy

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Votants** : 10 **Présents** : 10 procuration : 0

Secrétaire de séance : RAIMONDO Annette

Date de convocation le :03 janvier 2026

2026-01-01 Tarifs cimetière

OBJET : Tarifs des concessions du cimetière et du columbarium.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de concession du cimetière sont inchangés depuis 2008 et qu'ils sont bien inférieurs à ceux pratiqués par les communes alentours.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs de concession du cimetière et du columbarium comme suit :

Tombes :

- concessions trentenaires : 120 € pour 2 m²
- concessions cinquantenaires : 180 € pour 2m²

Caveautins :

- concessions trentenaires : 70 € pour 1m²
- concessions cinquantenaires : 100 € pour 1 m²

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2026.

Pour Copie Conforme

Le Maire